



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

**Recueil spécial n°19 - Juillet 2005
du 15 juillet 2005**

CABINET DU PREFET

**Délégation de signature à M. Henri DUHALDEBORDE,
sous-préfet de Dieppe
(période du 23 au 24 juillet 2005 inclus)**

Sommaire

1.	PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	3
1.1.	CABINET DU PREFET.....	3
	05-57-Délégation de signature à M. Henri DUHALDEBORDE, sous-préfet de Dieppe (période du samedi 23 juillet 2005 au dimanche 24 juillet 2005)	3

1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

1.1. CABINET DU PREFET

05-57-Délégation de signature à M. Henri DUHALDEBORDE, sous-préfet de Dieppe (période du samedi 23 juillet 2005 au dimanche 24 juillet 2005)

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET /

A R R Ê T É n° 05 - 57

Le préfet
de la région de Haute-Normandie
préfet de la Seine-Maritime

VU :

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

le décret n° 95-486 du 27 avril 1995, relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

le décret du Président de la République en date du 9 juillet 2004, nommant M. Daniel CADOUX, préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

le décret du Président de la République en date du 8 janvier 2002, nommant M. Claude MOREL, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture ;

le décret du Président de la République en date du 13 janvier 2005 nommant M. Henri DUHALDEBORDE, sous-préfet de DIEPPE ;

l'arrêté préfectoral n° 05-29 du 2 mai 2005 donnant délégation de signature à M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

l'arrêté préfectoral n° 05-31 du 2 mai 2005, donnant délégation de signature à M. Henri DUHALDEBORDE, sous-préfet de DIEPPE ;

A R R E T E

Article 1er -

Pour la seule période du samedi 23 juillet 2005 au dimanche 24 juillet 2005 inclus, M. Henri DUHALDEBORDE, sous-préfet de DIEPPE, se voit confier la suppléance du préfet de la Seine-Maritime, en lieu et place de M. Claude MOREL, secrétaire général de la préfecture, absent durant cette période.

A ce titre, délégation spéciale de signature est donnée à M. Henri DUHALDEBORDE, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, documents, correspondances, contrats et conventions relevant des attributions de l'État dans le département, à l'exception :

des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'État dans le département, du rapport spécial prévu à l'article L 3121-26 du code général des collectivités territoriales,

des actes de main-levée d'hypothèque avec ou sans constatation de paiement,
des arrêtés de conflit,
des réquisitions de la force armée.

Article 2 -

M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

ROUEN, le 13 juillet 2005

Le préfet,

Daniel CADOUX